Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Question n° 086 Générale

Service des Assemblées

REF: DAJDAAG2016015

Signataire: VF/PC

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

RAPPORTEUR: Mériem DERKAOUI

OBJET :Abrogation de la délibération n°214 du 26 juin 2014. Désignation des représentants au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers.

EXPOSE:

Par la délibération n°214 adoptée lors de la séance du 26 juin 2014, le Conseil municipal a fixé à 23 le nombre des membres composant le Conseil d'administration de l'OPH d'AUBERVILLIERS et procédé à leur désignation. La nature des questions traitées et leur impact sur la vie locale impliquent que cette instance maintienne un fonctionnement continu et un dialogue resserré avec la municipalité.

Suite à la démission de Claire Vigeant de ses fonctions de conseillère municipale, qui représentait le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'OPH, d'une part, et à l'élection de Ling Linzi en tant que conseillère municipale alors que celle-ci siégeait au Conseil d'administration de l'OPH en tant que personnalité qualifiée, il convient de pourvoir à leur remplacement.

Il est donc proposé d'abroger la délibération susvisée, de maintenir la composition précédemment adoptée pour ce Conseil d'administration soit 23 membres à voix délibérative, de maintenir dans leurs fonctions les représentants précédemment désignés par la délibération susvisée et de procéder uniquement aux remplacements suivants :

- CLAIRE VIGEANT remplacée par DANIEL GARNIER en qualité d'administrateur représentant le Conseil municipal, au sein du Conseil d'administration de l'OPH d'Aubervilliers.
- LING LINZI remplacée par MARIE BEDO en qualité d'administratrice issue des personnalités qualifiées, au sein du Conseil d'administration de l'OPH d'Aubervilliers.

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE	FRANCAISE
Liberté-Egalité	é-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 23 juin 2016

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS:

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. <u>Adjoints au Maire</u>,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS:

M. KAMALA Kilani,	Représenté	par :	Mme Mériem DERKAOUI
Mme GRARE Laurence	Représentée		M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée	par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme NEDELEC Soizig	Représentée		Mme VALLY Sophie
Mme MERCADER Y PUIG	Représentée	par :	M. BEAUDET Pascal
Mme MILLA Josiane	Représentée	par :	Mme PEJOUX Claudine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par :	M. ROZENBERG Silvère
Mme REDOUANE Wassila	Représentée	par:	M. CHIBAH Salah
Mme RABAH Hana	Représentée	par:	M. KARROUMI Sofienne
Mme YONNET Evelyne	Représentée	par:	M. LOGRE Benoît
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté	par :	M. VANNIER Jean-yves

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n°88 Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents: Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

N° 086

Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale

Service des Assemblées

REF: DAJDAAG2016015

Signataire: VF/PC

OBJET :Abrogation de la délibération n°214 du 26 juin 2014. Désignation des représentants au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers.

LE CONSEIL.

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2007-137 du 1^{er} février 2007 relative aux offices publics de l'habitat,

Vu le décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des OPH modifiant le code de la construction et de l'habitation,

Considérant que le décret du 18 juin 2008 prévoit que l'organe délibérant de la collectivité territoriale de rattachement d'un OPH doit fixer le nombre de membres du conseil d'administration de celui ci ayant voix délibérative,

Considérant que lorsque cet effectif est fixé à 23, 13 sont les représentants de la collectivité territoriale de rattachement désignés par son organe délibérant dont 6 en son sein et 7 ont la qualité de personnalités qualifiées.

Considérant que la collectivité de rattachement de l'O.P.H. désigne également le membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées,

Considérant qu'afin d'assurer un bon fonctionnement du conseil d'administration de l'O.P.H. afin qu'il maintienne un dialogue resserré avec la Commune, collectivité de rattachement, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune en son sein ;

A l'unanimité.

DELIBERE:

ABROGE la délibération n°214 du 26 juin 2014.

FIXE à 23 le nombre des membres composant le conseil d'administration de l'OPH d'Aubervilliers dont 13 représentants de la Commune désignés par son organe délibérant (6 en son sein, 7 personnalités qualifiées qui ne sont pas élues de la Commune dont 2 en qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'OPH d'Aubervilliers autre que celle ou celui de rattachement). La commune désigne également le membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

DESIGNE les administrateurs suivants pour siéger au Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat d'AUBERVILLIERS :

Les six membres du Conseil municipal :

- SILVERE ROZENBERG
- **CLAUDINE PEJOUX**
- NOURREDINE KADDOURI
- SOFIENNE KARROUMI
- KILANI KAMALA
- **DANIEL GARNIER**

Personnalités qualifiées dans l'un au moins des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales non élues de la commune :

- RENAN FOUCRE
- LUCIEN MAREST
- JOSIANE GUINARD
- **GERARD DELMONTE**
- MARIE BEDO

Personnalités qualifiées élues d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public industriel et commercial du ressort de compétence de l'OPH autre que celle ou celui de rattachement:

- STEPHANE PEU
- PHILIPPE CARO

Membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

NICOLE LEGUY

L'adjointe déléguée

Sophia VALLY

Reçu en préfecture le : 24/06/2016

Publié le : 24/06/2016

Certifié exécutoire le :\24/06/2016

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY